Séance extraordinaire du 21 octobre 2026

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mercredi 21 octobre à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Véronique Dupuis et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil, conformément à la loi.

2026-10-1549 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-10-1550 **Aménagement du système de traitement des eaux – Choix du scénario**

Considérant la proposition datée du 10 septembre pour présenter les options de 4 scénarios d'aménagement préparés par les ingénieurs de TechnoRem Inc. afin d'aménager le système de filtre à sable vert au réservoir d'eau potable ;

Considérant une rencontre avec les membres du conseil et une visite terrain au réservoir le 14 octobre afin d'élaborer plus amplement sur les avantages et les inconvénients de chaque option et voir concrètement leur intégration au réservoir ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- De définir l'option de l'aménagement du système de traitement de l'eau potable au réservoir selon l'option #3 fourniture de traitement du fer et du manganèse installé dans un conteneur, démantèlement du procédé existant, fourniture d'une nouvelle pompe de lavage ainsi qu'un aménagement paysager ou mur d'apparat pour le conteneur;

- D'acheminer une copie de la présente résolution aux ingénieurs de TechnoRem Inc. en charge du suivi du dossier P24-122 afin de procéder avec la production des plans et devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-10-1551 **Mandat d'évaluation pour les lots 4 981 606, 4 390 865 et 4 390 867– projet domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc**

Considérant la nouvelle demande de permis de lotissement déposée dans le cadre du projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc situé

dans le secteur de la rue des Frênes présentant le projet en 2 phases de développement;

Considérant que, conformément au Règlement de lotissement en vigueur, le demandeur doit remettre à la Municipalité, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, 10 % de la valeur du site à développer en terrain et/ou en argent;

Considérant que la valeur du site avait déjà été établie en janvier 2025 et doit être complètement réévaluée par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité;

Considérant que les frais de l'évaluation sont à la charge du demandeur;

Considérant que le désir du promoteur était de mandater la même firme qu'en janvier 2025 dernier soit Racicot et associés afin d'accélérer le suivi du dossier;

Considérant que le mandat a été confirmé à la firme d'évaluateurs agréés par l'urbaniste de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'entériner le mandat accordé à Racicot et associés, selon les termes de la soumission datée du 19 octobre 2026, pour un montant de 2 045 $ plus taxes;

- De refacturer les frais à Projet domiciliaire entre 4 monts Inc. pour le montant de la facture taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-10-1552 **<u>Soumission pour échantillonnage d'amiante – Centre municipal</u>**

Il est convenu à l'unanimité des membres du Conseil de reporter ce point à une séance ultérieure afin d'obtenir un complément d'informations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-10-1553 **<u>Cercle des fermières – Demande d'utilisation du centre municipal gratuitement</u>**

Considérant la demande reçue en date du 16 octobre dernier du Cercle des fermières pour l'utilisation de la salle du haut du centre municipal;

Considérant que le local au HLM habituellement utilisé est en rénovation et ne peut être accessible pendant plusieurs semaines;

Considérant que les cours se déroulent les mardi soir de 19h à 21h chaque semaine jusqu'à Noël;

Considérant que des travaux sont prévus prochainement au Centre municipal, mais que ce dernier demeure pour le moment disponible et qu'aucun conflit d'horaire n'intervient pour les mardis soir;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser l'utilisation de la salle du haut gratuitement à l'organisme le Cercle des fermières pour le déroulement des cours de danse le mardi soir

pendant la période de travaux se déroulant à leur local habituel et tant que le centre municipal demeure disponible avant la tenue des travaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

2026-10-1554 **Levée de la séance**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

_____ _____

Mario van Rossum, maire Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

_____

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____

Mario van Rossum, maire